

DÉPARTEMENT

ARRONDISSEMENT

de Rochefort

MAIRIE

de Boyan

OBJET

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal



L'An mil neuf cent quarante-huit, le 20 AVRIL

à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. ROCHERON Charles

d'après la convocation faite le 17 avril 1947

Etaient présents : MM. ROCHERON, Veyssières, Rocheteaux, Prugnaud, Chamboulin, Belle-Likovsky, M. Bouchet, Baudet, Brotesau, Rigard, M. Girard, Chollat, Couffin, Cousinet, Lomaco, Dufour, Guilland, Joannet, M. Bonnet, Lottin, Sengnet, Fairien  
étaient représentés : M. Bédier par M. Dufour  
M. Couffin par M. Chamboulin

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. Couffin et Simon

M. ROCHERON a été élu Secrétaire.

Divers travaux exécutés en 1947, intéressant notamment la réparation de bâtiments communaux et l'entretien du réseau routier, n'ont pu être mandatés sur l'exercice 1947, soit à cause des délais nécessaires à l'établissement des mémoires et à leur vérification, soit en raison des hausses et de l'application des nouveaux coefficients.

Normalement, leur paiement devrait être subordonné à l'inscription des crédits correspondants sur le budget additionnel de 1948, soit un délai supplémentaire de 6 mois au moins.

Le Conseil estime qu'il convient d'adopter un procédé plus rapide et décide de mandaté les mémoires sus visés sur les crédits correspondants du budget primitif de 1948, le Conseil ayant posé l'induite au moment du vote du budget additionnel de renfler les crédits qui ne révéleront alors insuffisants.

Travaux exécutés en 1947 à mandater en 1948

48033

Nombre de Conseillers en exercice.....

Nombre de présents..

Nombre de votants..

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Le Maire,

VU

La Rochelle, le  
Pour le Maire,  
Le Chef de Bureau Adjoint



Maire



fait et délivré à loyax

Les jours, mois en en susdits.

DE LA COMMUNE

Le Maire



*[Handwritten signature]*